



N° 327 / ATR / 2021

RABAT, LE 02 JUIL 2021

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTE TOGOLAISE AU MAROC

L'Ambassade de la République Togolaise près le Royaume du Maroc porte à la connaissance de toute la communauté togolaise au Maroc que, par note verbale **N°3384/DCA en date du 29 juin 2021**, l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) informe que, dans le but de faciliter **la procédure d'admission des élèves étrangers résidents et enfants de diplomates accrédités au Maroc, dans l'enseignement primaire et secondaire auprès des établissements publics ou privés marocains**, le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique-Département de l'Education Nationale a fait part que, désormais, la procédure d'inscription se fera directement par les élèves concernés ou leurs tuteurs auprès de l'établissement de formation dans lequel l'inscription est sollicitée.

A cet effet, l'AMCI n'est plus concernée par ladite procédure.

L'Ambassade remercie toute la communauté togolaise pour sa bonne compréhension et lui demande de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de se conformer à cette nouvelle procédure en vigueur./-

Le Chargé d'Affaires a.i

Koudjo ADANOU